



Poursuite du travail après décès de l'employeur particulier

Par **samvbuccho**, le **05/02/2013** à **17:01**

Bonjour,

Pourriez-vous répondre à ma préoccupation ?

Voici

Ma mère employait depuis des années un jardinier, rémunéré avec des cesu.

A son décès, ma soeur qui a toujours vécu sous le même toit que notre mère, a continué à utiliser les services de ce jardinier.

Celui-ci est toujours payé avec des cesu, mais qui sont maintenant au nom de ma soeur, devenue le nouvel employeur.

Rien n'est donc changé pour le jardinier (lequel d'ailleurs ne voyait plus notre mère devenue grabataire depuis 1 an environ)

Ma question est relative à l'indemnité de licenciement normalement due en cas de décès de l'employeur.

Devons nous la verser malgré tout ?

Merci de votre réponse.

????